

Grandir en bonne santé hors de sa famille d'origine

Mon enfant vit dans une famille
d'accueil / une institution.

Que puis-je faire pour soutenir sa
santé et son développement ?

Guide à l'intention des mères et des pères

Guide à l'intention des mères et des pères

Le placement extra-familial est une mesure prise afin que vous-même ou votre enfant puissiez surmonter une situation de détresse. Il représente un énorme défi pour l'un comme pour l'autre.

En tant que mère ou que père, vous pouvez jouer un rôle déterminant dans le bien-être et le développement positif de votre enfant, quelles que soient les raisons de son placement.

Entretenir les liens favorise le bien-être

- Cultivez la relation avec votre enfant en arrivant à l'heure aux rendez-vous convenus. Votre enfant vous attend, même s'il a pu se montrer distant, voire dédaigneux à votre égard pendant un certain temps.
- Montrez à votre enfant que vous avez du plaisir à le voir.
- Lors de vos rencontres, concentrez-vous sur la qualité du contact et sur les besoins de votre enfant. Faites-lui sentir que vous êtes là pour lui. Cela renforce durablement sa confiance en lui.
- Mettez-vous à la place de votre enfant en vous posant les questions suivantes : Qu'est-ce qui peut lui plaire, lui paraître inhabituel ou lui manquer dans son nouvel environnement ? Vous pourriez l'aider à trouver ses marques en lui apportant un objet familier ou en attirant son attention sur un point positif du nouvel endroit.
- Partez du principe que, comme vous, les parents nourriciers ou les éducateurs¹ sociaux œuvrent pour le bien de votre enfant. Informez-les sur ses habitudes en matière d'alimentation, d'heure du coucher, de jeux et de loisirs ainsi que sur ce qui lui fait plaisir ou lui pose problème.
- Nul ne peut vous remplacer. Cela dit, en travaillant main dans la main avec les parents nourriciers ou les éducateurs sociaux, vous contribuez à créer un environnement de vie sécurisant pour votre enfant, où il ne se sent pas tiraillé entre deux mondes.

Garantir la prise en charge médicale est gage de bonne santé

- Veillez à ce que les primes de caisse-maladie de votre enfant soient payées et que la couverture d'assurance soit complète, ou demandez au curateur ou à l'APEA de faire le nécessaire.
- La santé de votre enfant est d'autant plus importante qu'il va au-devant de grands chamboulements. C'est pourquoi, lors d'un changement du lieu de vie de l'enfant, il est recommandé de procéder à un examen pédiatrique complet afin de répondre aux questions suivantes :
 - Quel est l'état physique de votre enfant ? Sa protection vaccinale est-elle suffisante ? Qu'en est-il de sa santé bucco-dentaire ? Quel est son stade de développement ? Des examens préventifs sont-ils prévus ? A-t-il un carnet de santé ? Doit-il prendre des médicaments, suivre des thérapies ou des mesures de pédagogie spécialisée qui ne doivent pas être interrompues ? Quel est son état de bien-être psychique ?
 - Votre enfant peut-il continuer de consulter son pédiatre habituel ou un changement est-il nécessaire pour des raisons pratiques ?
Lors d'un changement de pédiatre, il importe de veiller à ce que les données médicales de l'enfant soient transférées au nouveau cabinet. Pour le personnel soignant, il est en effet nettement plus facile d'évaluer une maladie ou un problème de développement lorsqu'il est en possession du dossier médical complet de l'enfant et qu'il dispose en plus d'informations sur d'éventuelles maladies ou troubles du développement déjà diagnostiqués au sein de la famille d'origine (frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes).
- En levant l'obligation de garder le secret de l'ancien pédiatre, vous l'autorisez à transmettre une copie du dossier médical de votre enfant au nouveau médecin.
- Assurez-vous que le nouveau pédiatre fasse le nécessaire pour que les thérapies en cours (p. ex. logopédie, physiothérapie, psychothérapie, éducation précoce spécialisée, ergothérapie, etc.) soient poursuivies sur le nouveau lieu de vie de votre enfant. Comme votre accord préalable est requis, veuillez prendre rapidement contact avec le nouveau cabinet médical. Les thérapies de logopédie et de psychomotricité relèvent dans certains cantons et à partir de l'âge scolaire de la compétence du service de psychologie scolaire.

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

- Afin que votre enfant puisse se développer en bonne santé et conformément à ses besoins, il est important que tous les professionnels de la santé collaborent avec vous ainsi qu'avec les personnes de référence de votre enfant. En voyant que vous êtes en contact avec ses thérapeutes, votre enfant se sentira valorisé, car vous lui signifiiez ainsi que vous vous souciez de son bien-être. Si votre enfant est adolescent, il doit donner son consentement pour que vous-même ou sa personne de référence puissiez échanger à son sujet avec les médecins et/ou les thérapeutes. Cet accord est essentiel pour une relation médecin-patient basée sur la confiance.
- Il y aura peut-être des moments où votre état de santé vous empêchera de rendre visite à votre enfant ou de vous occuper des questions liées à sa santé. Y a-t-il un curateur, un thérapeute, un médecin ou une autre personne en qui vous avez confiance ? Veuillez le cas échéant lui expliquer comment vous souhaitez qu'il applique vos décisions relatives à la prise en charge médicale de votre enfant si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.
- Durant les périodes où vous n'allez pas bien, se pose aussi la question de savoir comment vous-même ou d'éventuelles autres personnes de confiance pouvez expliquer la situation à votre enfant avec des mots rassurants et adaptés à son âge. Vous lui donnez ainsi l'occasion de poser des questions et d'exprimer ses inquiétudes. Les médecins qui suivent votre enfant vous aideront volontiers.

Même si d'autres personnes s'occupent désormais de votre enfant au quotidien, sachez que rien ni personne ne peut remplacer à long terme ce que vous faites pour lui en tant que mère ou que père !

Éditeurs :
pédiatrie suisse, Collège de médecine de premier recours (CMPR),
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie
d'Enfants et d'Adolescents (SSPPEA)

Auteurs :
Dr rer. nat. Maria Mögel et Prof. Dr méd. Oskar Jenni
Abteilung Entwicklungspädiatrie, Universitäts-Kinderspital Zürich

Traduction :
Pascale Baer et Diane Rouge-Wick